

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MAI 2025

CONVOCATION DU 22 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Présents : Alain NAVARRET, Maire, Maryse GUESNON, Patrick DOUASBIN, Adjoint, Hélène LEVILLAIN, Conseillère déléguée, Gaëtan ANNE, Sylvie LAUNAY, Nelly LOISEL-LEPALLEC et Ludovic ROSEL.

Absents excusés : Jean-Jacques BEZIER (pouvoir à Alain NAVARRET), Annie DOITEAU (pouvoir à Sylvie LAUNAY), Sylvain LECHEVALLIER (pouvoir à Gaëtan ANNE), Annie LEMATTE (pouvoir à Nelly LOISEL LEPALLEC), Anne LEGRAVEY, Gilles CHAPRON.

Pouvoirs : 4

Nombre de membres titulaires : 14 - **Nombre de membres présents** : 8 - **Suffrages exprimés** : 12

Secrétaire de séance : Sylvie LAUNAY

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2025 est adopté à l'unanimité (12 voix pour) sans observations.

Délibération n°2025-0501 – Offre promotionnelle santé AXA

Monsieur le Maire présente le rapport n°1.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°1 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (12 voix pour), d'approuver les termes de la proposition d'offre promotionnelle jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°2025-0502 – Servitude de passage à tous usages sur la parcelle A n°23.

Monsieur le Maire présente le rapport n°2.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°2 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (12 voix pour), d'accorder une servitude de passage à tous usages, consentie sans indemnité, sur la parcelle cadastrée en A n°23, au profit des parcelles A n°461 et A n°463 ; d'autoriser l'étude notariale SCP S.BEX N.OUIN-YHUELLO A.VIGNERON à régulariser ladite servitude ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2025-0503 – Cession du tracteur Kubota L185 immatriculé 6998 RA 50.

Monsieur DOUASBIN Patrick présente le rapport n°3

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°3 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (12 voix pour),

- De fixer le prix de vente du tracteur KUBOTA L 185, immatriculé 6998 RA 50 à 1300 €.
- D'accepter l'offre d'achat de Monsieur Jean-Philippe LEMASLE.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2025-0504 – Frais de fonctionnement de l'école Catherine Dior – Année 2025 .

Hélène LEVILLAIN présente le rapport n°4.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour), de fixer la participation aux frais de fonctionnement comme suit :

Les frais réels de fonctionnement de l'année 2024 sont les suivants :

Salaires et charges :	100 898,42 €
Eau	1 703,15 €
Entretien Bâtiments et autres biens :	1 186,36 €
Produits entretien :	2 599,82 €
Acquisition petit matériel :	12 562,74 €
Contrat photocopieurs, informatique	3 558,25 €
Déplacement piscine, cinéma, théâtre :	5 978,00 €
Téléphone, Internet :	4 896,54 €
Alimentation - fruits récré :	1 035,49 €
Produits pharmaceutiques :	14,10 €
Affranchissement :	159,00 €
Subventions (ape Noël)	650,00 €
total	135 241,87 €
nombre d'élèves au 1 ^{er} janvier 2025 :	241
Dépense par élève	561,17 €

Pour l'année 2025, les frais de fournitures et de matériel pédagogique sont les suivants :

Fournitures scolaires, matériel pédagogique	12 245 €
Nombre d'élèves	241
Dépense par élève	50,81 €

Soit un total de **611,98 €** par élève, pour les communes hors La Lucerne d'Outremer

- Considérant que la commune de La Lucerne d'Outremer possède une école maternelle, le conseil municipal applique le coût réel par enfant pour 2025, en distinguant le coût pour un enfant de maternelle et un enfant de l'élémentaire et ainsi de fixer la participation financière de la commune de La Lucerne d'Outremer aux frais de fonctionnement de l'école Catherine Dior comme suit :

- 1 014,17 € par élève de maternelle
- 341,06 € par élève d'élémentaire

Délibération n°2025-0505 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Michel – Année 2025

Hélène LEVILLAIN présente le rapport n°5.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (12 voix pour) de fixer la participation aux frais de fonctionnement comme suit :

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Salaires et charges	100 898.42 €
Eau	1 703.15 €
Entretien Bâtiments et autres biens	1 186.36 €
Produits entretien	2 599.82 €
Fournitures scolaires, matériels pédagogiques	12 245.00 €
Acquisition petit matériel, équipement, livres	12 562.74 €
Contrat photocopieurs, informatique	3 558.25 €
Déplacement piscine, cinéma, théâtre	5 978.00 €
Téléphone, Internet	4 896.54 €
Alimentation - fruits récré	1 035.49 €
Produits pharmaceutiques	14.10 €
Affranchissement	159.00 €
Subventions (ape Noël)	650.00 €
Frais Sivu des Ecoles :	
<i>combustibles</i>	9 935.84 €
<i>électricité</i>	6 924.05 €
<i>frais personnel entretien bâtiments:</i>	2 296.10 €
total	166 642.86 €
nombre d'élèves :	241
dépense par élèves :	691.46 €

Délibération n°2025-0506 - Diagnostic périodique du réseau d'assainissement – Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Patrick DOUASBIN présente le rapport n°6.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (12 voix pour), d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°2025-0507 - Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) et approbation de la convention intercommunale d'attribution (CIA).

Monsieur le Maire présente le rapport n°7

Mme GUESNON Maryse fait part de ses inquiétudes concernant les réquisitions préfectorales et la volonté de la commission de répondre au mieux aux souhaits des demandeurs voulant rester dans le bassin de vie issu de l'ancienne communauté de communes « haylande ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (12 voix pour),

- **D'APPROUVER** la convention intercommunale d'attribution avec les remarques suivantes : - avoir de plus amples explications lors des réquisitions préfectorales ; rester vigilants aux choix de bassins de vie des demandeurs.
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention intercommunale attribution ;
- **DE DONNER** un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs
- **D'AUTORISER** le maire à signer le plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs, sous réserve des modifications qui viendraient à être demandées par le préfet dans son avis ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au maire aux fins d'exécution de la délibération.

Questions diverses :

Mr Patrick DOUASBIN souligne à nouveau la problématique des déjections canines sur la commune

CALENDRIER :

- Prochain conseil municipal : mercredi 25 juin 2025, à **20h00**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.